Vous travaillez comme ouvrier dans une carrière de calcaire non taillé, des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du royaume ? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juillet 2021.

A combien s'élève cette augmentation?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention : il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté.

Salaires(40h/semaine)		En formation (90%)
Catégorie A	15,8900	14,3010
Catégorie B	15,6934	14,1241
Catégorie C	15,4873	13,9386
Catégorie D	15,2732	13,7459
Catégorie E	15,1235	13,6112
Catégorie F	14,9716	13,4744
Catégorie G	14,8612	13,3751
Personnel de nettoyage	13,1908	11,8717
Etudiants (90% du catégorie G)	13,3751	



Indemnités		
Primes d'équipes		
De 14h à 22h	1,5890	
De 22h à 6h	3,1780	
Les primes d'équipes sont doublées pour les prestations effectuées les dimanches et les jours fériés		
Equipes successives de 2 ou 3 postes		
De 6h à 14h	0,1589	
Horaire décalé		
Lorsque le travail n'est pas organisé en équipes successives		
Entre 22h et 6h	1,4645	
Lorsque l'"horaire décalé" commence entre 10h et 14h		
Entre 10h et 14h	0,4615	
A partir de 14h	0,8533	
Lorsque l'"horaire décalé" commence à partir de 14h		
Entre 14h et 22h	0,8533	
Travail du samedi (travailleurs dont le régime de travail entraîne une	3,1654	
prestation normale le samedi)		
Travail insalubre	0,5129	
Réparation des fours dans des conditions pénibles	1,0284	
Prime d'ancienneté		
Après 10 ans	2x salaire horaire Cat. A	
Après 15 ans	3x salaire horaire Cat. A	
Après 20 ans	4x salaire horaire Cat. A	
Après 25 ans	5x salaire horaire Cat. A	
Après 30 ans	6x salaire horaire Cat. A	
Après 35 ans	8x salaire horaire Cat. A	

Sécurité d'existence à la charge de l'employeur		
Indemnités de sécurité d'existence par jour :		
Chômage en cas de circonstances	7,30 (max. 40 dagen)	
climatiques		
Chômage pour raisons économiques	8,70 (max. 90 dagen)	
Chômage pour autres raisons	7,30 (max. 5 dagen)	

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/avantages/

S'affilier? http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer

Votre Liberté Votre Voix

